

Rapport annuel 2009-2010



Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
4^e trimestre 2010

Fédération des cégeps

500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone: 514 381-8631
Télécopieur: 514 381-2263
comm@fedecegeps.qc.ca
© Fédération des cégeps

Cette publication peut être consultée sur le site Internet
de la Fédération des cégeps à l'adresse suivante:

www.fedecegeps.qc.ca

Table des matières

La Fédération des cégeps, une organisation au service de ses membres	4
Mot du président-directeur général Servir les cégeps, pour l'avenir du Québec	5
Prendre en compte la réalité collégiale	8
Évoluer pour mieux répondre aux besoins de la société québécoise	10
Œuvrer pour les jeunes	14
Se donner les moyens et le choix des moyens	20
Bâtir ensemble dans un contexte en évolution	22
Un autre dossier stratégique : la recherche au collégial	24
Rayonnement	25
Structure de la Fédération des cégeps	26
Organismes partenaires de la Fédération des cégeps	29
États financiers	30

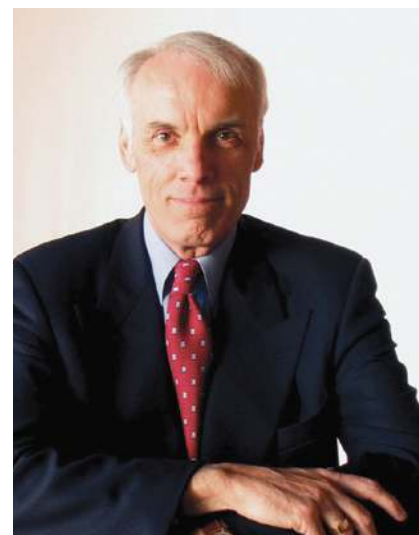
La Fédération des cégeps, une organisation au service de ses membres

Créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps, la Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, la Fédération a pour mission de favoriser leur développement, d'assurer leur rayonnement, de faire la promotion de leurs intérêts et de les défendre.

En plus de diffuser de l'information auprès de ses membres, de ses partenaires et des médias, la Fédération offre aux établissements du réseau collégial public un ensemble de services et de conseils en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, de formation continue, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de négociation et de relations du travail. La Fédération représente les collèges pour la négociation des conventions collectives.

S'appuyant sur la mission éducative de ses membres, la Fédération des cégeps privilégie, dans ses actions et ses interventions, l'engagement et la compétence, la concertation ainsi que l'ouverture au changement.

Mot du président-directeur général



Servir les cégeps, pour l'avenir du Québec

Dans mon esprit, 2009-2010 restera l'année du projet de loi 44 sur la gouvernance des cégeps, que nous avons suivi et commenté publiquement et auprès des instances appropriées, depuis son dépôt à l'Assemblée nationale du Québec, en juin 2009, jusqu'à son étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation, entre avril et juin 2010, soit jusqu'à la suspension des travaux de la Commission pour l'été.

Ce projet de loi, il faut le rappeler, a été déposé en même temps que le projet de loi 38 sur la gouvernance des universités, à la suite d'une perte financière d'environ 400 millions de dollars à l'Université du Québec à Montréal, une situation qui avait conduit le Vérificateur général du Québec à souligner la déficience de la gouvernance de l'établissement.

Dans les mois qui ont précédé le dépôt des projets de loi, nous avons indiqué à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'il nous paraissait tomber sous le sens que le projet de loi sur les cégeps devait être adopté simultanément avec celui sur les universités, ce à quoi la ministre s'était effectivement engagée.

Or, plus d'un an après le dépôt des deux projets de loi, seul celui portant sur les cégeps a continué sa progression dans le processus législatif, le document touchant les universités n'ayant été le sujet d'aucuns travaux depuis octobre 2009. Et notre position sur la question n'a pas changé : il nous apparaît toujours essentiel que les deux projets de loi soient adoptés ensemble. Nous poursuivrons donc nos représentations à cet égard.

Dans sa première version, le projet de loi sur la gouvernance des cégeps était essentiellement un calque de ce qui était prévu pour les universités, alors que la réalité des établissements des deux réseaux d'enseignement supérieur diffère de manière importante. Les représentations que nous avons menées par la suite ont heureusement permis le retrait de mesures qui auraient pu nuire au fonctionnement des cégeps, en ce qui concerne en particulier l'absence du directeur des études au conseil d'administration de son collège et le nombre de membres indépendants nommés par le conseil. Certaines dispositions du projet de loi demeurent cependant préoccupantes et nous continuerons de faire valoir notre point de vue à cet égard, à l'occasion d'une éventuelle reprise de l'étude détaillée, notamment.

Un volet de la mission de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), également encadrée par le projet de loi, nous paraît mériter qu'on s'y attarde, en vue d'y apporter des changements. Le projet de loi 44 ajoute de nouvelles obligations aux collèges, déjà soumis à de multiples règles, normes et mécanismes d'imputabilité. Dans ce contexte, il nous paraît inefficace et coûteux de laisser à la Commission le mandat d'évaluer la réalisation des activités liées au plan stratégique des collèges. Le moment est aussi venu, nous semble-t-il, de faire évoluer la Commission vers un modèle d'assurance qualité qui tiendrait davantage compte des changements intervenus dans les cégeps depuis sa création en 1993. Ce modèle devrait également s'inscrire dans la mouvance des pratiques internationales en matière de qualité en enseignement supérieur qu'un groupe de travail mis sur pied par la Fédération a étudiées au cours de la dernière année. L'un des constats de ce comité, c'est qu'ailleurs en Amérique du Nord et en Europe, l'accent est mis davantage sur les résultats que sur les processus. Au cours des prochains mois, nous tenterons de faire partager par les instances concernées la vision qui se dégage des travaux de ce groupe de travail sur l'assurance qualité.

L'année 2009-2010 marque aussi la signature d'ententes de principe en vue du renouvellement des conventions collectives, au terme de négociations brèves, mais intenses, qui se sont déroulées sous le signe de l'ouverture, d'un côté comme de l'autre de la table, pour chacune des catégories de personnel des cégeps. Et cela, alors que l'état des finances du gouvernement du Québec et le contexte général ne semblaient guère favoriser un règlement rapide. Je me dois de souligner l'excellent travail accompli par nos représentants au sein du Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) de même que l'engagement soutenu de nos partenaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au sein du CPNC. Les avancées obtenues à l'issue de cette ronde de négociation, tant pour la partie patronale que pour la partie syndicale, devraient nous permettre de travailler encore mieux ensemble pour servir une population étudiante de plus en plus diversifiée et relever les défis qui se dressent devant les collèges, dans un environnement en perpétuel changement.



Au nombre de ces défis figure assurément celui de faire évoluer les services offerts au cégep en fonction des besoins du marché du travail et de ceux de tous les adultes, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Concrètement, cela peut vouloir dire, comme l'ont proposé des participants à la Rencontre économique 2010 organisée par le gouvernement en janvier dernier et des partenaires socioéconomiques que la Fédération a consultés en 2008, rendre les programmes d'études plus flexibles, augmenter le nombre de diplômés en formation technique, ou encore, élargir l'accès à la formation à temps partiel. La Fédération voudra présenter des pistes d'action à ce propos, notamment dans le cadre de la grande rencontre des partenaires en éducation sur la formation professionnelle et technique, dont la ministre a confirmé la tenue au cours de l'année 2011.

Adapter les services des cégeps aux exigences et à la réalité évolutive du marché du travail appelle nécessairement une plus grande souplesse dans l'offre de formation et dans l'organisation scolaire des cégeps. Nous proposerons donc une vision de ce qui pourrait constituer en ce sens une évolution du secteur de la

formation technique, mais aussi de la formation continue, qui n'a pas encore donné son plein potentiel en raison de l'insuffisance de son financement et de la minceur des marges de manœuvre qui lui sont accordées. Alors que, et c'est presque une vérité de La Palice que de le dire, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, il est crucial d'investir tous les efforts pour permettre aux adultes de se former, de se perfectionner, de se recycler, ou encore, de voir reconnaître leurs acquis et leurs compétences. Les collègues veulent donc pouvoir offrir aux adultes et aux entreprises l'accès à une gamme plus étendue de services, avec la collaboration de leurs partenaires gouvernementaux. Il me faut d'ailleurs saluer l'initiative des 48 directions de la formation continue et des services aux entreprises du réseau collégial public, qui ont lancé, avec le soutien de la Direction des communications de la Fédération, la campagne publicitaire *Mon retour au cégep*, essentiellement pour rappeler aux adultes que le cégep peut répondre à leurs besoins.

D'autres défis forment la toile de fond pour le réseau collégial public. Pensons notamment aux effets de la démographie sur la fréquentation des collègues. Entre 2010 et 2019, on prévoit une baisse de la population des cégeps de 29 000 étudiants, qui variera selon la réalité de chaque région. Il faudra, de toute évidence, réfléchir aux façons de maintenir partout une offre de formation de qualité dans un tel contexte.

On peut penser également aux dispositions de la loi visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, adoptée en juin dernier par le gouvernement du Québec. Les mesures qui concernent plus particulièrement la réduction du personnel d'encadrement et administratif poseront assurément un défi de gestion aux établissements de notre réseau. Il m'apparaît qu'il faudra bien mesurer les effets de ces nouvelles dispositions législatives afin de minimiser leur incidence sur les services offerts aux jeunes et aux adultes qui fréquentent les cégeps.

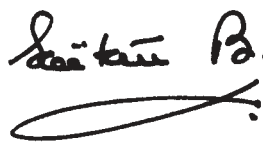
Enfin, sur une note plus personnelle, 2009-2010 constitue, à quelques mois près, ma 25^e année à la tête de la Fédération des cégeps, mais surtout, ma dernière année complète à titre

de président-directeur général, puisque je quitterai ce poste en décembre prochain. En janvier 2011, une nouvelle personne prendra les rênes de cette organisation qui, au fil des ans, s'est développée pour permettre aux collègues de parler d'une seule voix, sur la place publique et auprès des décideurs de tous horizons, mais aussi, pour répondre aux besoins de ceux qui sont au cœur de son quotidien : les cégeps eux-mêmes. Au terme de ces 25 années, je suis particulièrement satisfait de l'étendue et de la qualité des services que la Fédération offre aujourd'hui aux collègues, en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, de formation continue, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de négociation et de relations du travail.

Servir les cégeps, c'est servir un réseau dont nous avons tout lieu d'être fiers collectivement. C'est servir les jeunes, les adultes, et notre développement social, culturel et économique. En un mot, servir les cégeps, c'est servir pour l'avenir du Québec.

C'est la mission que continuera de poursuivre la Fédération des cégeps.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaëtan B.' with a stylized flourish underneath.

Gaëtan Boucher



Projet de loi 44
sur la gouvernance des collèges :
une vive préoccupation

Prendre en compte la réalité collégiale

Les cégeps souscrivent aux principes d'une gouvernance adaptée au nouveau contexte de l'enseignement supérieur et ils veulent pouvoir les mettre en œuvre en tenant compte de leurs réalités diversifiées. Un certain nombre de dispositions du projet de loi 44 sur la gouvernance des collèges, déposé en juin 2009 par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, nécessitent des modifications majeures — ce à quoi la Fédération consacre des efforts considérables tout au long de l'année.

En 2009-2010 :

- La Fédération mène des activités de représentation soutenues autour du projet de loi 44, *Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance*. Celui-ci a été présenté le 16 juin 2009 par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de l'époque, M^{me} Michelle Courchesne, en même temps que le projet de loi 38, *Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance*. Ces deux projets de loi ont été déposés à la suite d'une importante perte financière dans un établissement universitaire.
- À la consultation générale sur ces deux projets de loi, qui a lieu en septembre 2009, la Fédération des cégeps est le premier organisme à être entendu devant la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec. La Fédération y présente son mémoire en soulignant d'emblée que les cégeps souscrivent aux principes d'une gouvernance adaptée au contexte de l'enseignement supérieur et qu'ils ont eux-mêmes mené, depuis plusieurs années, une réflexion sur la question. Elle affirme du même souffle que, dans sa facture actuelle, le projet de loi alourdit les processus, dédouble les mécanismes déjà en place et crée un déséquilibre entre l'autonomie des établissements d'enseignement et la nécessité de rendre des comptes, et, surtout, ne tient pas compte de la réalité collégiale.

En effet, les cégeps sont déjà soumis à une multitude de règles, de normes et de mécanismes d'imputabilité et de reddition de comptes. Ils sont encadrés par 11 lois, 13 règlements, 95 annexes budgétaires et 56 procédures, et doivent en outre répondre chaque année à plus de 75 questions de vérification externe. Le projet de loi sur la gouvernance des collèges non seulement ajoute des mécanismes de contrôle à ceux déjà existants et comporte des doublons coûteux, mais renferme aussi des dispositions qui sont le fruit d'un « copier-coller » du projet de loi 38 sur la gouvernance des universités. Résultat : le projet de loi est, sous plusieurs aspects, déconnecté de la réalité collégiale et nuisible au bon fonctionnement des collèges. La Fédération réclame par conséquent qu'il soit révisé en profondeur et propose plusieurs modifications en ce sens.

- À toutes les étapes du processus législatif, la Fédération suit assidûment les travaux de la commission parlementaire sur les projets de loi 44 et 38, et fait valoir ses positions auprès des parlementaires et des représentants des médias, en plus d'informer régulièrement ses membres des diverses présentations et de l'avancée des travaux relatifs au projet de loi sur la gouvernance des collèges. Les représentations de la Fédération ont permis, en particulier, de rétablir le directeur des études, avec droit de vote, au sein de chaque conseil d'administration de collège. Elles ont également conduit à des résultats positifs concernant le mode de nomination des membres indépendants au conseil et la mission de recherche des cégeps.

Les cégeps sont déjà soumis à une multitude de règles, de normes et de mécanismes d'imputabilité et de reddition de comptes. Ils sont encadrés par 11 lois, 13 règlements, 95 annexes budgétaires et 56 procédures, et doivent en outre répondre chaque année à plus de 75 questions de vérification externe.

- À la fin de la session parlementaire à la mi-juin, l'étude détaillée du projet de loi 44 n'était pas encore terminée et le projet de loi 38 sur la gouvernance des universités n'avait même pas franchi l'étape de l'adoption de principe. Or, il est impératif que le projet de loi sur la gouvernance des collèges et celui sur la gouvernance des universités soient adoptés en concomitance, ce à quoi la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Courchesne, s'était d'ailleurs engagée. Au cours des prochains mois, à l'occasion d'une éventuelle continuation du processus législatif, la Fédération poursuivra ses démarches de sorte que la procédure d'adoption du projet de loi 44 soit retardée jusqu'à l'adoption de principe du projet de loi 38 et la fin de son étude détaillée.



Évoluer

La formation collégiale est appelée à jouer un rôle stratégique de plus en plus important dans le développement économique, social et culturel du Québec. Partie intégrante de l'enseignement supérieur, les cégeps veulent, par la qualité de la formation qu'ils offrent et par leurs services à la collectivité, répondre toujours mieux aux besoins de la population québécoise.

Pour une formation adaptée
aux nouvelles réalités
des jeunes et des adultes

pour mieux répondre aux besoins de la société québécoise

En 2009-2010 :

- Dans le prolongement de sa réflexion sur la manière dont l'enseignement collégial pourrait renforcer son appui au développement socioéconomique du Québec, la Fédération poursuit ses travaux en vue de définir des solutions concrètes, durables et ciblées pour adapter la formation collégiale et les façons de l'offrir en fonction des besoins diversifiés qui sont exprimés. Il faut rappeler qu'en 2008-2009, elle a conduit, avec la collaboration de l'Institut du Nouveau Monde, une démarche de consultation auprès des principaux acteurs sociaux et économiques du Québec dans le but de cerner leurs besoins actuels et futurs, ainsi que leurs attentes à l'endroit des cégeps. Elle a ensuite consulté, sur les mêmes préoccupations, divers organismes du réseau collégial. Parmi les constats dégagés à l'issue de cet exercice figure la nécessité d'introduire davantage de flexibilité dans l'offre et la livraison des programmes, de favoriser l'accessibilité et d'augmenter la réussite et la diplomation. C'est dans cet esprit que se poursuit la réflexion, de façon que les cégeps soient encore mieux en mesure de répondre aux attentes qui leur sont formulées, d'attirer plus de jeunes et d'adultes, et de mettre en place toutes les conditions propices à la réussite.
- La Fédération participe en janvier à la Rencontre économique 2010 présidée par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest. Par la voix de son président-directeur général, M. Gaëtan Boucher, elle indique que les cégeps soutiennent déjà activement le développement socioéconomique du Québec en formant des jeunes et des adultes et en faisant bénéficier les entreprises de leur expertise en recherche technologique, mais qu'ils veulent contribuer encore davantage à ce développement, avec toutefois les leviers nécessaires. La formation continue collégiale constitue, en particulier, un atout stratégique à développer pour répondre aux besoins du marché du travail. Or, un financement restreint et des marges de manœuvre insuffisantes font en sorte que le Québec n'utilise pas à sa pleine capacité le potentiel de la formation continue au cégep. Un nombre trop peu élevé d'adultes accèdent actuellement aux services des cégeps, le Québec n'accueillant que 23 000 adultes dans des programmes crédités au collégial chaque année, alors que 290 000 adultes fréquentent les collèges ontariens. C'est pourtant en élargissant l'accès à la formation continue collégiale que le Québec pourra compter sur une main-d'œuvre hautement qualifiée pour affronter les défis de demain.

Au terme de la Rencontre économique, l'ensemble des participants convient que l'éducation constitue une priorité si l'on veut assurer la prospérité du Québec. Le premier ministre du Québec confie à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Michelle Courchesne, et au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, le mandat d'examiner comment améliorer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail, faire en sorte que les réseaux de l'éducation amènent un plus grand nombre de jeunes à obtenir leur diplôme et à intégrer le marché du travail, et augmenter l'offre de formation continue. La Fédération assure les deux ministres concernés de son entière collaboration dans la réalisation de ce mandat.

Selon Emploi-Québec, 67 % des 271 000 nouveaux emplois qui seront créés d'ici 2018 exigeront des études postsecondaires.

En 2009, le taux de placement des détenteurs d'un DEC technique est de 92,3 % et celui des détenteurs d'une attestation d'études collégiales (AEC) est de 84,6 %.

- Au printemps, les directions de la formation continue et des services aux entreprises des 48 collèges, réunies au sein de la Fédération des cégeps, lancent une vaste campagne de positionnement dans le but d'encourager un plus grand nombre d'adultes à se former, à se perfectionner ou à se recycler, et dans celui d'informer les entreprises sur les services qui leur sont offerts dans les établissements du réseau collégial public. En mai, le coup d'envoi est donné à la campagne *Mon retour au cégep*, diffusée à travers tout le Québec sous forme de capsules télé et d'annonces dans certains médias imprimés ainsi que sur



MON RETOUR AU
CÉGEP
MONRETOURAUCEGEP.COM

Internet. Pour la première fois, les directions de la formation continue et des services aux entreprises des cégeps se mobilisent autour d'un même message — la fierté d'étudier au cégep pour un adulte — et s'engagent de manière concertée dans une campagne d'envergure, à l'échelle du Québec.

Par ailleurs, la campagne de positionnement se poursuit à l'automne 2010 avec la mise en ligne du site Internet Monretouraucegep.com, véritable porte d'entrée sur la formation continue et les services aux entreprises des cégeps. Cette nouvelle plateforme vise à offrir aux adultes et aux entreprises tous les outils nécessaires pour choisir une formation collégiale correspondant à leurs besoins. La campagne *Mon retour au cégep* se prolongera au cours des prochaines années et évoluera en fonction des enjeux en matière de qualification de la main-d'œuvre et de productivité des entreprises du Québec.

- À l'occasion de sa participation aux consultations du Conseil supérieur de l'éducation en vue de l'élaboration du rapport 2010 sur l'état et les besoins de l'éducation, la Fédération dépose son mémoire *L'éducation pour l'inclusion dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie* dans lequel elle propose un certain nombre de pistes d'action pour inciter un plus grand nombre de jeunes et d'adultes à entreprendre des études collégiales et à les réussir.

D'une part, la Fédération suggère cinq pistes d'action pour développer davantage le secteur de la formation continue collégiale. Elle demande d'abord que le MELS assouplisse les modes et les règles de financement établis pour les activités

créditées de la formation continue et qu'il accorde aux cégeps une enveloppe budgétaire ouverte. Elle préconise ensuite la mise en place de services d'accueil, de référence et d'encadrement pour les individus comme pour les entreprises, l'adoption de stratégies de promotion de la formation continue avec les partenaires gouvernementaux et socioéconomiques, ainsi que la publication du second plan d'action de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Jugeant qu'il s'agit là d'outils essentiels, la Fédération souhaite enfin que le gouvernement du Québec assure la récurrence après juin 2011 des ressources allouées au Pacte pour l'emploi et au Pacte pour l'emploi Plus.

D'autre part, dans son mémoire, la Fédération recommande d'accroître les collaborations entre les cégeps et les commissions scolaires afin de mettre en place des projets novateurs conjoints en matière d'information, d'orientation scolaire et de soutien à la réussite, et suggère d'encourager et de soutenir la recherche menée au collégial pour mieux connaître et comprendre les nouvelles réalités étudiantes. Elle recommande également d'accorder un soutien financier accru aux collèges pour leur permettre de renforcer à la fois les mesures d'accueil et d'intégration des étudiants issus de l'immigration et les activités de francisation en lien avec le programme d'études pour les étudiants allophones. Elle propose en outre d'accroître les efforts d'arrimage cherchant à assurer la cohérence et la continuité des mesures d'accommodement destinées aux étudiants handicapés et aux jeunes présentant des troubles d'apprentissage ou ayant des problèmes de santé mentale.



Statistique Canada révèle que 28,2 % des personnes de 25 à 64 ans participent à des activités de formation liées à l'emploi au Québec, alors que la moyenne canadienne est de 36 %.

- La Fédération joint sa voix à celle de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) à l'occasion de la 8^e Semaine québécoise des adultes en formation (du 20 au 26 mars 2010) pour souligner la nécessité d'encourager un plus grand nombre d'adultes à entreprendre une démarche d'apprentissage. Elle en profite pour rappeler que, si la mise en œuvre par le gouvernement du Québec du Pacte pour l'emploi et du Pacte pour l'emploi Plus permet un accès élargi des adultes à la formation continue, un certain nombre de contraintes continuent de freiner le développement de ce secteur de l'enseignement collégial, le privé de la flexibilité essentielle à une offre de services diversifiée et véritablement adaptée aux besoins des adultes et des entreprises.
- Enfin, la Fédération des cégeps s'associe aux Éditions Jobboom pour le lancement de la 13^e édition du guide *Les carrières d'avenir 2010*, un outil de référence qui facilite l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes du Québec. Encore une fois cette année, un grand nombre de programmes du cégep figurent au palmarès des formations gagnantes, ce qui témoigne de l'importance des programmes techniques parmi les formations offrant aux étudiants les plus intéressants débouchés de carrière.



Euvrer

En plus d'être un lieu de formation, le cégep est un milieu de vie qui valorise l'engagement des étudiants et qui favorise leur santé et leur bien-être. La Fédération a notamment travaillé, en 2009-2010, à la mise sur pied d'un réseau qui rassemble les intervenants psychosociaux des 48 établissements du réseau collégial public, en plus de s'associer à divers événements mettant en valeur l'excellence et le dynamisme des jeunes.

La communauté collégiale en action

pour les jeunes

En 2009-2010 :

- La Fédération préside à la création du Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux, lequel regroupe 226 professionnels travaillant directement auprès des étudiants du collégial. Lancé à la faveur d'un premier colloque, les 7 et 8 juin, à Québec, qui a lieu sous le thème « Ensemble, maintenir l'équilibre pour mieux intervenir », ce nouveau réseau a pour mission de soutenir les intervenantes et les intervenants psychosociaux dans leur pratique auprès des étudiants du collégial aux prises avec des difficultés d'ordre psychosocial (problèmes de santé mentale, troubles alimentaires, consommation de drogues, cyberdépendance, etc.). Le Réseau rend également possibles les échanges de points de vue entre ses membres sur des problématiques communes et le partage des expertises, au profit de tous les jeunes des cégeps.
- En collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la Fédération prépare la sortie du *Portrait de santé des jeunes Québécois âgés de 15 à 24 ans*. Ce portrait de santé, qui sera lancé cet automne, a été élaboré à la suite des travaux d'un

comité tripartite Fédération des cégeps-MELS-MSSS, formé en 2005, qui portaient sur les services sociaux et de santé offerts aux étudiants du réseau collégial public. Il accompagnera par ailleurs un nouveau cadre de référence destiné à appuyer la mise en œuvre des ententes de collaboration facilitant le maillage entre les cégeps et les centres de santé et de services sociaux (CSSS), dans la perspective de mieux répondre aux besoins de santé et de bien-être des jeunes qui fréquentent les établissements du réseau collégial public.



- De plus, la Fédération souligne la 20^e édition de la Semaine nationale de prévention du suicide (du 31 janvier au 6 février 2010), en joignant sa voix à celle des groupes et des organismes qui interviennent auprès de la population québécoise pour rappeler l'importance de renforcer les efforts collectifs de sensibilisation et de prévention du suicide, notamment chez les jeunes. Les cégeps ont mis en place, au fil des années, plusieurs mesures en matière de prévention du suicide auprès des jeunes, et ils comptent étendre leur action grâce à la création du Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux.
- La Fédération œuvre par ailleurs à l'implantation, au collégial, du programme Forces AVENIR, visant à reconnaître, à honorer et à promouvoir l'engagement de la jeunesse par des projets qui enrichissent le savoir et suscitent le goût de la réussite, le dépassement personnel et le développement du sens civique. L'entrée en vigueur prochaine de Forces AVENIR au collégial s'inscrit dans le prolongement de la mesure de *Reconnaissance de l'engagement étudiant* (REÉ), laquelle a permis, entre 2005 et 2009, à plus de 7500 étudiants d'obtenir au-delà de 11 500 mentions ajoutées au bulletin. En officialisant les actions bénévoles des cégépiens en cours d'études, la mention au bulletin encourage ceux-ci à réaliser leur plein potentiel, en plus de valoriser et de mieux faire connaître leur engagement auprès des employeurs et des universités. Déjà implanté à l'université et au secondaire, le programme Forces AVENIR connaîtra sa première campagne d'inscription au collégial en janvier 2011.



- À l'occasion de la Journée mondiale des enseignants, le 5 octobre, la Fédération salue le travail exceptionnel des quelque 20 000 enseignants et enseignantes du réseau collégial public, dont l'engagement soutenu permet d'offrir à la population une formation de grande qualité. Elle en profite pour souligner le fait que les enseignants du collégial agissent en première ligne auprès de jeunes qui en sont à une étape déterminante de leur cheminement scolaire, jouant ainsi un rôle essentiel dans leur réussite éducative et leur développement personnel.

Il est très important pour moi de faire comprendre à l'étudiant ce qu'il faut mettre dans un travail: du cœur, de la tête, de l'ouvrage et du temps [...], mettre du temps et, parfois, mettre de l'espace dans ce que l'on fait [...]. Se méfier de toutes sortes de choses, de soi-même, en particulier au départ, de ses capacités, de ses propres capacités, et avoir continuellement le doute en concurrence avec l'espoir.

*Gilles Vigneault, poète et auteur-compositeur-interprète,
à l'occasion du 6^e colloque du
Carrefour de la réussite au collégial, 2010*

- En mars, le Carrefour de la réussite au collégial, un organisme partenaire de la Fédération, accueille, dans le cadre de son 6^e colloque, des directeurs généraux, des directeurs des études, des cadres, des professionnels et des enseignants issus de tous les cégeps pour entamer une nouvelle réflexion sur le défi que représente le bon usage de la langue française pour les étudiantes et les étudiants du réseau collégial, dans une perspective de réussite scolaire. Sous le thème «Maîtriser davantage sa langue: du défi au plaisir», les participants partagent expériences, outils et méthodes stimulantes, et s'inspirent de pratiques concluantes dans le domaine, avec un objectif commun: favoriser la mobilisation au sein de leur collège en vue d'une plus grande maîtrise de la langue française chez la population étudiante.
- En outre, à l'occasion de ce colloque, la Fédération et le Carrefour de la réussite au collégial rendent un vibrant hommage à M. Gilles Vigneault, poète et auteur-compositeur-interprète. Les cégeps veulent ainsi souligner l'immense contribution de M. Vigneault au rayonnement de la langue française et l'usage exemplaire qu'il en fait, de même que ses nombreuses participations à des activités collégiales ayant permis d'encourager la maîtrise de la langue chez les jeunes et concouru à consolider leur culture. Deux étudiantes en Interprétation en théâtre musical au Collège Lionel-Groulx, M^{me} Émilie Allard et M^{me} Ève-Marie Labrie-Loiselle, et deux étudiants inscrits en Interprétation théâtrale au même collège, M. Samuel Brassard et M. Jonathan Caron, participent à ce coup de chapeau en récitant et chantant un conte qu'ils ont eux-mêmes composé en s'inspirant des œuvres et des préoccupations de ce grand artiste.



Photo: Christian Van Nuffel

M. Gilles Vigneault en compagnie des étudiants en Interprétation théâtrale et en Interprétation en théâtre musical du Collège Lionel-Groulx



Photo: Regroupement des fondations collégiales de Montréal

M^{me} Sophie Désourdy, étudiante en Techniques de l'éducation à l'enfance au Cégep du Vieux Montréal, et M. Gaëtan Boucher, président-directeur général de la Fédération des cégeps



Photo: Marie-Josée Marcotte

M^{me} Ika Prieur, étudiante au Cégep de la Gaspésie et des Îles, lauréate du prix Création remis par la Fédération des cégeps

- Pour une deuxième année consécutive, la Fédération des cégeps se joint au Regroupement des fondations collégiales de Montréal, qui réunit les douze cégeps de l'île de Montréal, pour offrir l'une des 40 bourses, d'une valeur de 1000 \$ chacune, destinées aux étudiants et aux étudiantes qui se démarquent par l'excellence de leur dossier scolaire et leur engagement envers leur communauté. Le 28 avril, au gala annuel du Regroupement, la Fédération décerne une bourse à M^{me} Sophie Désourdy, étudiante en Techniques de l'éducation à l'enfance au Cégep du Vieux Montréal.
- Le 30 avril, à la finale nationale de la 31^e édition de *Cégeps en spectacle* qui a lieu au Cégep Limoilou, la Fédération remet le prix Création, doté d'une bourse de 1500 \$, à M^{me} Ika Prieur, étudiante au Cégep de la Gaspésie et des Îles, pour l'audace, la recherche et la qualité de sa pièce-monologue alliant théâtre, danse et chant.
- La 18^e édition du concours scientifique et technique *Science, on tourne!* marque le passage du relais de la Fédération, qui a organisé les dix-sept premières éditions du concours, au Centre de démonstration en sciences physiques rattaché au Collège François-Xavier-Garneau. L'édition 2010 met en jeu le défi « Attache ta tuque! », qui consiste à concevoir un véhicule autonome fonctionnant à l'énergie éolienne et devant effectuer le plus grand nombre de tours possibles sur une piste circulaire. Le 1^{er} mai, à la finale nationale 2009-2010 qui se déroule au Cégep de la Gaspésie et des Îles, le vent souffle pour l'équipe du Cégep de Sherbrooke qui se voit décerner le Prix du Mérite par la Fédération des cégeps. Accompagné d'une bourse d'une valeur de 1000 \$, le prix est ainsi remis à M. Simon Campeau, M. Jean-Michel Lambert et M. Charles Boutin pour la performance, l'ingéniosité, le design et les éléments de recyclage de leur machine, et la qualité de leur présentation orale.



Photo : Jean-Baptiste Gellé

M^{me} Marie-Christine Garon, conseillère en communication à la Fédération des cégeps, en compagnie de l'équipe du Cégep de Sherbrooke, récipiendaire du Prix du Mérite



Photo : François Nadeau

M^{me} Marie-Soleil Bergeron Turcot, étudiante en Techniques de sécurité incendie au Collège Montmorency, et M. Gaëtan Boucher, président-directeur général de la Fédération des cégeps



Photo : François Nadeau

M^{me} Suzie Harvey, fondatrice du Concours québécois en entrepreneuriat et représentante de la Fédération des cégeps à cet événement, en compagnie des responsables du projet Le Cornet du Graben, au Cégep de Saint-Félicien

- Le 3 mai, la Fédération des cégeps remet, dans le cadre de la finale nationale de la 14^e édition du concours *Chapeau, les filles!*, une bourse de 2000 \$ à M^{me} Marie-Soleil Bergeron Turcot, étudiante en Techniques de sécurité incendie au Collège Montmorency, pour sa démarche et sa réflexion qui l'ont menée à poursuivre des études dans un domaine traditionnellement masculin. Partenaire du concours pour une cinquième année consécutive, la Fédération profite de cette occasion pour promouvoir la diversification des choix de carrière qui s'offrent à l'ensemble des filles et pour soutenir celles qui sortent des sentiers battus jusqu'à l'obtention de leur diplôme d'études collégiales.
- Le 17 juin, au Gala des Grands Prix nationaux du Concours québécois en entrepreneuriat, la Fédération des cégeps décerne un Prix national dans la catégorie « Collégial » du volet « Entrepreneuriat étudiant » à une équipe ayant su se démarquer par son originalité et son sens du leadership. Le projet Le Cornet du Graben du Cégep de Saint-Félicien, dont l'objectif est de démontrer à la population qu'il est possible de bien s'alimenter à partir des ressources du terroir, remporte ainsi une bourse d'une valeur de 3000 \$ remise par la Fédération. Présidé par M. Marc DeSerres, président de DeSerres, le concours vise à promouvoir, pour une 12^e année d'affilée, le développement de la culture entrepreneuriale au Québec par le déploiement et la reconnaissance de nouvelles entreprises et de projets entrepreneuriaux en milieux scolaire et communautaire.

Se donner les moyens et le choix des moyens

En 2009-2010, le financement des cégeps et le développement du réseau collégial public demeurent des sujets de préoccupation majeurs pour la Fédération des cégeps. Alors que le budget du Québec 2010-2011 permet tout juste d'absorber les coûts liés à l'augmentation des populations étudiantes du réseau, la Fédération appréhende certaines mesures de réduction de dépenses demandées par le gouvernement, mesures dont les effets risquent de se répercuter sur les services offerts par les collèges à la population québécoise.

Le financement des collèges : un enjeu constant

En 2009-2010 :

- À la Rencontre économique 2010, en janvier, la Fédération se dit prête à appuyer le gouvernement du Québec s'il décide de réactiver ses démarches pour obtenir du fédéral qu'il augmente ses transferts à l'enseignement postsecondaire. Le montant réclamé en 2005 par le gouvernement du Québec, de concert avec ses partenaires de l'enseignement supérieur, était de l'ordre de 4,9 milliards de dollars pour l'ensemble des provinces canadiennes. Le budget fédéral de 2007 annonçait une hausse de 800 M\$ des transferts aux provinces en matière d'enseignement postsecondaire, dont 187 M\$ pour le Québec, à compter de 2008-2009.
- À l'occasion du dépôt du budget du Québec 2010-2011, le 30 mars dernier, par le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, la Fédération fait part de ses préoccupations pour l'avenir. Si elle est satisfaite de voir le budget couvrir l'augmentation des coûts de système dans le réseau collégial public à travers une hausse de 2,4 % des dépenses, ce qui est, pour les cégeps, le strict minimum leur permettant d'absorber les coûts relatifs à l'augmentation des populations étudiantes dans le réseau, la Fédération exprime par ailleurs son inquiétude au sujet de certaines mesures annoncées pour l'horizon 2013-2014 et de leurs effets structurants sur les services offerts à la population québécoise.
- Dans les suites du budget du Québec, le ministre des Finances dépose le 12 mai le projet de loi 100, *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette*, qui prescrit, pour le réseau de l'éducation notamment, une compression du personnel administratif et du personnel d'encadrement, une diminution de 25 % des dépenses de formation et de publicité au cours de la prochaine année, et une réduction de 10 % des dépenses de fonctionnement de nature administrative d'ici 2013-2014. La Fédération des cégeps réagit au lendemain de ce dépôt en signalant que plusieurs dispositions du projet de loi sont à la fois démesurées et inéquitables, et qu'elles auront des conséquences négatives sur les services offerts par les cégeps à la population québécoise, entre autres en raison de la réduction des effectifs par attrition. La Fédération indique que le réseau collégial public est prêt à fournir un effort en vue de contribuer à l'objectif gouvernemental de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, mais exige qu'on lui laisse le choix des moyens pour y arriver.
- Dans une démarche publique commune, la Fédération des cégeps et la Fédération des commissions scolaires du Québec font part de leurs préoccupations au sujet du projet de loi 100 sur la réduction des dépenses et demandent conjointement que des modifications substantielles y soient apportées. Dans une lettre adressée aux ministres Michelle Courchesne, Monique Gagnon-Tremblay et Raymond Bachand — et publiée dans le quotidien *Le Devoir* du 2 juin —, elles soutiennent que plusieurs mesures du projet de loi sont excessives et préjudiciables à la qualité des services offerts aux populations étudiantes et au fonctionnement optimal de leurs réseaux respectifs.
- Au cours des prochains mois, la Fédération suivra attentivement les effets des mesures du projet de loi 100 dans le réseau collégial public.

A young child with dark hair is shown in profile, looking down at their work. They are holding a yellow pencil with a pink eraser. The background is a soft, out-of-focus light blue. The overall mood is focused and educational.

Bâtir

Dans le cadre des négociations entourant le renouvellement des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC), qui regroupe des représentants de la Fédération des cégeps et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a mené tout au long de l'année des négociations avec les fédérations syndicales des trois catégories de personnel du réseau collégial public québécois.

Au fil de la négociation, depuis son déclenchement jusqu'à la signature des ententes de principe, la Fédération a été guidée par un même objectif : améliorer la capacité des collèges à livrer des services de qualité aux jeunes et aux adultes, dans un environnement qui évolue.

Négociation des conventions collectives : des avancées pour tous

ensemble dans un contexte en évolution

En 2009-2010 :

- En décembre, le Comité patronal de négociation des collègues dépose ses offres aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant, le personnel professionnel et le personnel de soutien des cégeps. Le dépôt de ces offres et la négociation qui en découle s'inscrivent dans un contexte en pleine évolution avec en toile de fond une conjoncture économique difficile et une décroissance démographique appréhendée. La négociation entourant le renouvellement des conventions collectives doit ainsi prendre en considération, notamment, la présence croissante d'étudiants avec des besoins particuliers (difficultés d'apprentissage, problèmes de santé mentale, etc.) qui requièrent des services adaptés, les problèmes d'attraction et de rétention du personnel, la révision des modes de gouvernance des collègues et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui exige de former au cégep un plus grand nombre de techniciens et de technologues, et davantage d'adultes.
- En juin, la Fédération salue le fait que des ententes de principe soient intervenues avec toutes les fédérations syndicales représentant le personnel enseignant, le personnel professionnel et le personnel de soutien du réseau collégial public. Ces ententes permettront aux collègues et à leur personnel de profiter de conditions favorables tout en améliorant leur capacité de répondre aux besoins diversifiés des populations étudiantes, jeune et adulte, dans un contexte évolutif.

Un autre dossier stratégique : la recherche au collégial

En 2009-2010 :

- Dans le cadre du processus de consultation pour l'actualisation de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation qui a lieu en septembre, la Fédération transmet un avis au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) dans lequel elle émet un certain nombre de recommandations. D'abord, elle demande que la Stratégie maintienne et bonifie le soutien financier accordé aux cégeps et aux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). Ensuite, elle fait part de son souhait d'avoir un siège dédié au sein des instances de gouvernance de la Stratégie afin que soient bien prises en compte la réalité et les spécificités du réseau collégial. La Fédération propose également que les règles actuelles d'attribution des subventions de recherche soient modifiées afin que les chercheurs du réseau collégial puissent présenter des projets de recherche à titre de demandeurs principaux et ainsi profiter d'un soutien financier au même titre que les chercheurs universitaires. Finalement, elle recommande, entre autres, de financer des programmes de recherche spécifique pour la relève afin d'intéresser davantage les étudiants des collèges aux carrières scientifiques et technologiques.

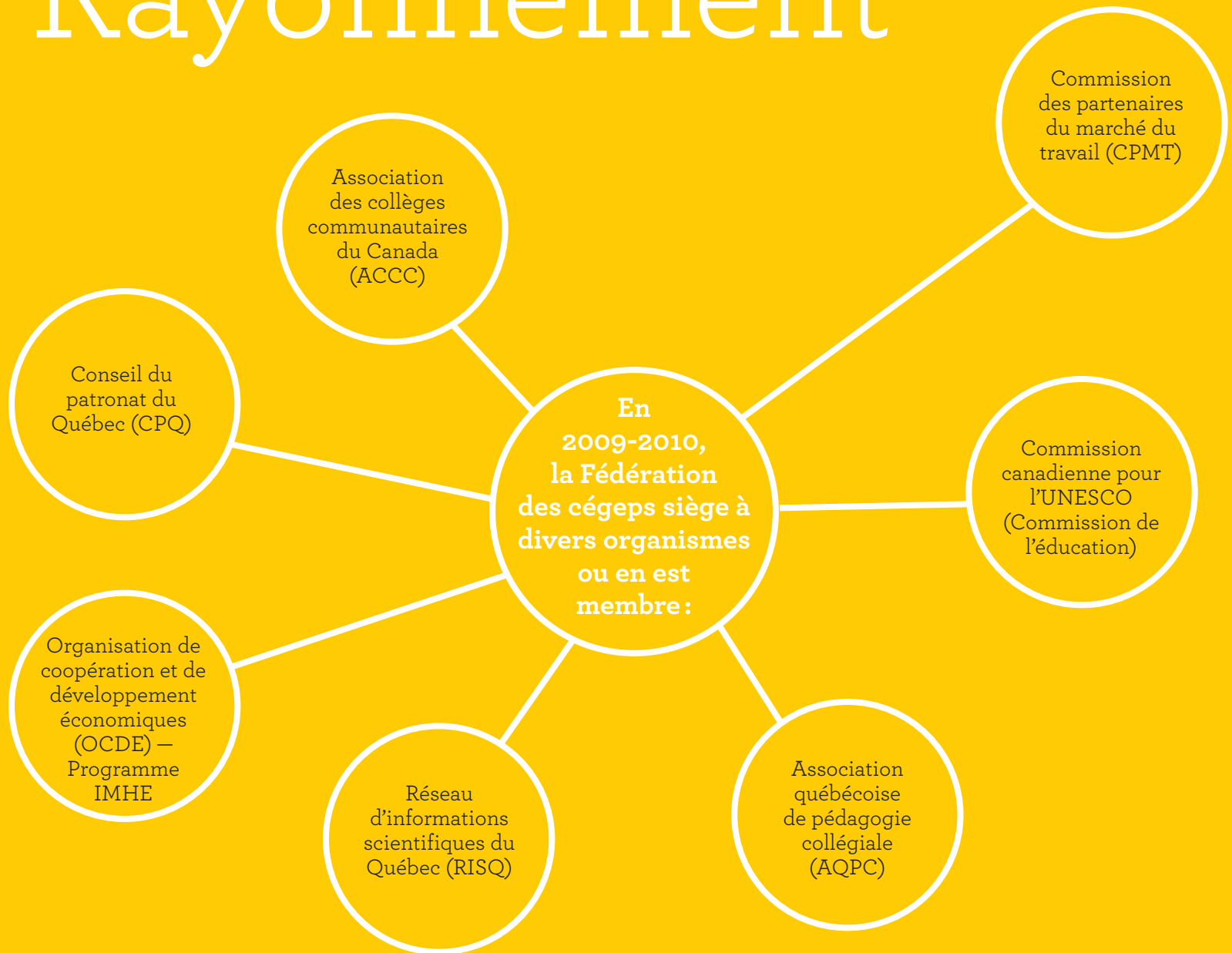
La mise à jour de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation pour la période 2010-2013 est publiée le 28 juin par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Clément Gignac. Parmi les mesures qui touchent le réseau collégial, la Stratégie maintient son soutien aux centres collégiaux de transfert de technologie, en plus de bonifier son appui aux organismes en innovation sociale et en innovation organisationnelle. En outre, elle crée le Fonds Recherche Québec, dont la mission est de promouvoir et d'aider financièrement la recherche, la diffusion des connaissances et la formation des chercheurs, de même que d'établir des partenariats

avec les universités et les collèges, notamment. Enfin, elle propose d'investir dans de « grands projets mobilisateurs » touchant aux domaines des technologies vertes, des sciences de la vie et de l'innovation sociale.

La Fédération poursuivra ses actions de représentation auprès du MDEIE afin que les mesures contenues dans la Stratégie soient plus accessibles aux cégeps et aux CCTT, notamment en ce qui concerne l'innovation sociale. Elle continuera par ailleurs ses efforts en vue de promouvoir la mission de recherche des collèges, laquelle, en plus d'assurer le développement institutionnel et pédagogique du réseau collégial, contribue à soutenir l'innovation dans les entreprises et les organisations du Québec.



Rayonnement



Structure de la Fédération des cégeps

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2009-2010

Présidente

M^{me} Patricia Hanigan
Directrice générale
Collège de Rosemont

Vice-président

M. Pierre Roberge
Président du conseil d'administration
Heritage College

Président-directeur général de la Fédération des cégeps

M. Gaëtan Boucher

Administrateurs et administratrices

M^{me} Danielle Delorme
Directrice générale
Cégep de Baie-Comeau

M. Pierre Harrison
Directeur général
Collège de Maisonneuve

M. Daniel Marcotte
Directeur général
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

M^{me} Fabienne Desroches
Directrice générale
Cégep de Sorel-Tracy

M. Claude Harvey
Directeur général
Cégep de La Pocatière
Remplacé en octobre 2009 par

M. Jean Paradis
Directeur général
Collège d'Alma

M. François Dornier
Directeur général
Cégep de Thetford

M. Jean-Pierre Villeneuve
Directeur général
Cégep de Rimouski

M^{me} Marielle Poirier
Directrice générale
Cégep de l'Outaouais
(Jusqu'au 1^{er} mars 2010)

M. Richard Filion
Directeur général
Dawson College

M. Pierre Malouin
Directeur général
Cégep Limoilou
Remplacé en octobre 2009 par

M. Sylvain Saint-Cyr
Directeur général
Cégep de Sherbrooke

M. Vincent Guay
Directeur général
Cégep de Victoriaville

M. Yves Blouin
Directeur général
Collège François-Xavier-Garneau

Remplacé en octobre 2009 par
M^{me} Marie-France Bélanger
Directrice générale par intérim
Cégep de Sherbrooke

M. Serge Tessier

Directeur général
Cégep de Saint-Jérôme
Remplacé en octobre 2009 par

M^{me} Denyse Blanchet

Directrice générale
Collège Montmorency

M^{me} Manon Turmel

Présidente du conseil d'administration
Cégep Beauce-Appalaches

FORUM DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET DES DIRECTRICES GÉNÉRALES

Présidente

M^{me} Patricia Hanigan

Directrice générale
Collège de Rosemont

FORUM DES PRÉSIDENTS ET DES PRÉSIDENTES DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Pierre Roberge

Président du conseil d'administration
Heritage College

Administrateur et administratrice

M. Paul St-Onge

Président du conseil d'administration
Collège Édouard-Montpetit

M^{me} Manon Turmel

Présidente du conseil d'administration
Cégep Beauce-Appalaches

COMMISSIONS PERMANENTES

Les cadres et les hors cadres des collèges sont regroupés au sein de la Fédération des cégeps en cinq commissions qui mènent des travaux d'analyse et conseillent l'assemblée générale.

Commission des affaires pédagogiques (CAP)

Présidente

M^{me} Lyne Boileau

Directrice des études
Collège Ahuntsic

Commission des affaires étudiantes (CAE)

Présidente

M^{me} Claire Sylvain

Directrice des affaires étudiantes
Cégep de Rivière-du-Loup

Commission des affaires de la formation continue (CAFC)

Présidente

M^{me} Brigitte Bourdages

Directrice de la formation continue
et des services aux entreprises
Cégep Marie-Victorin

Commission des affaires matérielles et financières (CAMAF)

Présidente

M^{me} France Bordeleau

Directrice des services administratifs
Collège Montmorency

Commission des affaires de relations du travail et de ressources humaines (CARTRH)

Président

M. Sylvain Mandeville

Directeur des ressources humaines
et secrétaire général
Cégep Marie-Victorin

Organismes partenaires de la Fédération des cégeps

Carrefour de la réussite au collégial

www.fedecegeps.qc.ca

Cégep international

www.cegepinternational.qc.ca

Centre collégial des services regroupés

www.ccsr.qc.ca

Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ)

www.riasq.qc.ca

Réseau Trans-tech

www.reseautranstech.qc.ca



États financiers

Produits et charges

de l'exercice terminé le 30 juin 2010

	2010	2009
PRODUITS	\$	\$
Cotisations annuelles	3 215 134	3 096 106
Intérêts	8 937	60 886
Annonces, publicité et vente de publications	32 177	31 756
Produits provenant des projets et des services fournis à d'autres organismes apparentés	312 097	264 988
Total des produits avant produits générés par les projets en cours	3 568 345	3 453 736
Produits générés par les projets en cours	3 392 999	3 035 786
	6 961 344	6 489 522
CHARGES		
Salaires et charges sociales	2 115 111	1 953 127
Instances et comités	236 264	248 108
Représentation, publication et information	325 102	343 693
Fournitures et frais de bureau	66 465	88 881
Services, honoraires et contrats	288 228	327 680
Charges locatives	274 551	238 366
Informatique	46 430	45 207
Intérêts sur dette à long terme	4 609	3 961
Amortissement des immobilisations	143 523	91 243
Total des charges avant charges générées par les projets en cours	3 500 283	3 340 266
Charges générées par les projets en cours	3 392 999	3 035 786
	6 893 282	6 376 052
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	68 062	113 470

Bilan

au 30 juin 2010

	2010	2009
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 830 260	2 408 649
Dépôt à terme	1 000 000	-
Débiteurs	831 168	807 425
Frais payés d'avance	37 511	22 930
	3 698 939	3 239 004
Immobilisations	335 251	443 419
	4 034 190	3 682 423
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 316 029	1 318 447
Produits reportés des projets en cours	753 163	624 140
Produits perçus par anticipation	1 599 160	1 434 140
Versements sur la dette à long terme	8 916	7 920
	3 677 268	3 384 647
Dette à long terme	24 380	33 296
	3 701 648	3 417 943
ACTIFS NETS (NÉGATIFS)		
Fonds d'administration	(201 214)	(380 617)
Fonds d'immobilisations	335 251	443 419
Fonds de négociation	198 505	201 678
	332 542	264 480
	4 034 190	3 682 423



500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone : 514 381-8631
Télécopieur : 514 381-2263
comm@fedecegeps.qc.ca
www.fedecegeps.qc.ca